

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE DÉVILLE LES ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 02 JUILLET 2026 - EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 25 juin 2026 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Mirella Deloignon, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Boutigny Annette, Jaha Mohamed, Mottet Delphine, Appriou Philippe, Marin-Curtoud Virginie, Guillet Dorothée, Ridez Yoann, Boutin Annie, Deme Abdoul-Aziz, Nectoux Béatrice, Iacopino Laurent, Monteiro Rodolphe, Police Perle, Guillet André-Philippe, Delpierre Dit Cafarin Caroline, Delahaye Joël, Allain Jessy, Hatton Romain, Binard Sylvie, Achenza Anthony, Desnoyers Nathalie, Hébert François (arrivée à 18h05), Etancelin Séverine, Gissinger Alban, Lefevre Amélie, Belhadj Lazreg (arrivée à 18h17, délibération 26-47), Nicolle Nadia, Claudel Guillaume, Lethuillier-Levet Valérie.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Vallant Jérôme à Dufour Xavier, Thiessé Stéphanie à Ridez Yohann.

Secrétaire de séance : Alban Gissinger.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026 est approuvé.

N°26-41 Compte financier unique 2025 Ville

Après lecture du rapport de présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte financier unique.

N°26-42 Compte financier unique 2025 ZAC

Après lecture du rapport de présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de la présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe de la ZAC des Rives de la Clairette, présenté dans le document annexé ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs résumés.

N°26-43 Budget supplémentaire 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire par chapitres et opérations.

N°26-44 Clôture budget annexe de la ZAC des Rives de la Clairette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les crédits et de clôturer le budget de la ZAC.

N°26-45 Admission en non-valeurs et créances éteintes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire en non-valeur uniquement les créances définitivement irrécouvrables.

N°26-46 Convention d'analyse et d'optimisation des taxes foncières par OPTANCE

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer le mandat d'accompagnement et le mandat d'autorisation avec la société OPTANCE.

Votes contre : 5 (A. Lefebvre, G. Claudel, V. Lethuillier-Levet, A. Gissinger, N. Nicolle).

Votes pour : 27.

N°26-47 Rapport annuel sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de la cohésion sociale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du présent rapport.

N°26-48 Marché de travaux Centre Culturel Voltaire – autorisation de signature

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés de travaux attribués par la CAO ainsi que les potentiels avenants et toutes pièces relatives à l'exécution de ces décisions,
- D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés à relancer (lots 14, 16 et 21) en procédure adaptée ainsi que les potentiels avenants et toutes pièces relatives à l'exécution des décisions.

N°26-49 Marché de chauffage des bâtiments communaux - renouvellement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché d'exploitation des installations thermiques et techniques des bâtiments communaux et de la piscine municipale comprenant les prestations P1, P2 et P3.
- De fixer la durée du marché à huit (8) années à compter de sa date de notification (prévue au 1^{er} janvier 2027).
- D'autoriser Madame le Maire à engager la procédure de consultation, à signer le marché avec l'attributaire retenu, ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

N°26-50 Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

L. Belhadj, A. Lefevre, G. Claudel, V. Lethuillier-Levet, A. Gissing, N. Nicolle ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide de désigner : Monsieur Philippe Appriou et Monsieur Yoann Ridez.

Votes pour : 27.

N°26-51 Désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

L. Belhadj, A. Lefevre, G. Claudel, V. Lethuillier-Levet, A. Gissing, N. Nicolle ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Yoann Ridez comme représentant titulaire et Monsieur Jérôme Vallant comme suppléant.

Votes pour : 27.

N°26-52 Désignation des représentants du Conseil Municipal aux conseils d'administration du collège J. Verne, du Lycée de la Vallée du Cailly et du Lycée B. Palissy

L. Belhadj, A. Lefevre, G. Claudel, V. Lethuillier-Levet, A. Gissing, N. Nicolle ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les désignations suivantes :

Lycée de la Vallée du Cailly : Delphine Mottet

Lycée B. Palissy : Dorothée Guillet

Collège Jules Verne : Delphine Mottet

Votes pour : 27.

N°26-53 Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage

L. Belhadj, A. Lefevre, G. Claudel, V. Lethuillier-Levet, A. Gissing, N. Nicolle ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide de désigner : Madame Jessy Allain, Monsieur Jérôme Vallant et Monsieur Aziz Deme.

Votes pour : 27.

N°26-54 Désignation des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

L. Belhadj, A. Lefevre, G. Claudel, V. Lethuillier-Levet, A. Gissing, N. Nicolle ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide de désigner les personnes qualifiées suivantes pour siéger en tant que commissaire titulaire et suppléant à la CIID de la Métropole Rouen Normandie :

<u>TITULAIRE(S)</u>	<u>SUPPLEANT(S)</u>
Xavier DUFOUR	Delphine MOTTET
Philippe APPRIOU	Perle POLICE

Votes pour : 27.

N°26-55 – Désignation du correspondant défense

L. Belhadj, A. Lefevre, G. Claudel, V. Lethuillier-Levet, A. Gissingier, N. Nicolle ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Xavier DUFOUR.

Votes pour : 27.

N°26-56 Désignation des référents déontologues élus

A. Lefevre ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- de désigner, pour la durée restant à courir du mandat, les référents déontologues des élus dont la liste est annexée à la présente délibération,
- d'autoriser Madame le Maire à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus du Conseil Municipal, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec l'Association des Maires et le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

Votes pour : 32.

N°26-57 Calcul et attribution des indemnités des élus – modification de la délibération n°26-21

Le Conseil Municipal décide de :

1) Voter pour le montant des indemnités de fonction des élus la répartition et le tableau ci-annexés ;

2) Voter pour le montant des indemnités de fonction des élus en application des articles L.2123-22 et R.2123-23 du CGCT selon la répartition et le tableau ci-annexés.

Abstentions 6 : L. Belhadj, A. Lefevre, G. Claudel, V. Lethuillier-Levet, A. Gissingier, N. Nicolle.

Votes pour : 27.

N°26-58 Mise à jour du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le règlement intérieur du Conseil Municipal.

N°26-59 Mise à jour du tableau des effectifs du personnel municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de modifier le tableau des effectifs
- d'autoriser au titre des postes à pourvoir, le recrutement d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article 332-14 ou à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique pour le poste de directeur des services techniques à pourvoir au 1^{er} août 2026

N°26-60 Mise à disposition d'un agent ville auprès du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'autorité territoriale à signer avec le CCAS de Déville lès Rouen, une convention de mise à disposition d'un éducateur territorial des APS de la Ville de Déville lès Rouen à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2027.

N°26-61 Mise à disposition d'un agent de la ville de Maromme auprès de la ville de Déville lès Rouen ayant la fonction d'assistant de prévention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'autorité territoriale à signer avec la Ville de Maromme, une convention de mise à disposition d'un assistant de prévention.

N°26-62 Convention scolaire intercommunale 2026-2032 (participation aux charges de scolarité par les communes)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention type de partenariat, jointe en annexe.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention, ainsi que toutes pièces à intervenir et notamment les éventuels avenants.

N°26-63 Fixation bourse communale séjour été

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement de la bourse communale d'aide aux séjours de vacances des enfants,
- de fixer son montant à 20 € par jour et par enfant dans la limite de 200 € par séjour,
- d'autoriser le versement de cette aide aux organismes organisateurs sous forme de subvention après présentation des justificatifs requis,
- d'inscrire chaque année le montant,

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

N°26-64 Mise à jour du tarif piscine (ajout d'un tarif)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'ajout des trois tarifs figurant au tableau ci-dessous afin de permettre dès la rentrée prochaine la mise en œuvre de convention avec les collectivités partenaires

Tarifs Scolaires Extérieurs Primaires	1 MNS + 1 surveillance	1 surveillance	Sans surveillance
Classe du CP au CM2	75€/créneau	50€/créneau	35€/créneau

N°26-65 Convention générale ville de Déville et association sportive du collège J. Verne

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux à conclure avec l'association sportive du Collège Jules Verne ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

N°26-66 Convention générale ville de Déville et association sportive du lycée de la Vallée du Cailly

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux à conclure avec l'association sportive du Lycée de la Vallée du Cailly ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

N°26-67 Modification du règlement général d'utilisation des équipements sportifs de la ville de Déville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la mise à jour du règlement intérieur des équipements sportifs municipaux en intégrant la disposition d'interdiction d'utilisation de colle pour le gymnase Ladoumègue.

**Je soussignée Mirella Deloignon, Maire de la commune de Déville lès Rouen, certifie
avoir fait afficher l'extrait du procès-verbal du Conseil Municipal
du 02 juillet 2026 le 3 juillet 2026.**

**Comporte six (6) pages et est intégralement affiché au lieu accoutumé de la Mairie située
1 Place François Mitterrand, 76250 Déville lès Rouen**



Le 03 juillet 2026, à Déville lès Rouen

Le Maire,

Mirella Deloignon